

LAMBDASTAR

Type d'action

Insecticides

Composition

Lambda-cyhalothrine 100 G/l

N°A.M.M.

2130083

Formulation

(CS) SUSPENSION DE CAPSULES

Conditionnement

1L;3L

Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	DROSOPHILE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	CARPOCAPSES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	ANARSIA, PETITE MINEUSE, TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ABRICOTIER PRÉFÉRER UNE APPLICATION PRÉVENTIVE JUSTE AVANT FLORAISON.	TRT PART.AER.	THRIPS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	PUCERONS, PUCERONS BRUNS, PUCERONS FARINEUX, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VARIANS, PUCERONS VERT DE L'AMANDIER, PUCERONS VERT DU PÊCHER	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	PUNAISE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SCOLYTES ET XYLÉBORES, SÉSIE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	CHARANÇONS DU FEUILLAGE, COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES, HANNETONS ADULTES, PHYLLOBES, PÉRITÉLE, RHYNCHITE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M


PHYTEUROP
 un éclairage différent

55, rue Raspail CS80105 92594
 Levallois-Perret Cedex Tél. : 01 47
 59 77 00 - Fax : 01 47 37 54 52 -
 www.phyteurop.com - Agrément
 numéro IF017155 : distribution de
 produits phytopharmaceutiques à
 des utilisateurs professionnels et
 non professionnels.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
 AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Nom commercial
LAMBDA STAR



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les brouillards de pulvérisation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection pendant toutes les phases de mélange/chargement et l'application.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres pour les usages en pulvérisation au champ ne dépassant pas 6,25 g sa/ha et de 50 mètres pour les usages en traitement du sol et pour tous les autres usages en champ à la dose maximale de 11 g sa/ha et pour les usages sur cultures florales et plantes vertes. Pour protéger les arthropodes non-cibles, respectez une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 5 mètres pour l'usage sur betterave potagère et bette, 20 mètres pour les usages en traitement du sol et foliaires jusqu'à la dose de 12,5 g sa/ha en application simple, 50 mètres pour tous les usages sur vignes, baies et en arboriculture.
SPe 8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison ou en période de production d'exsudats, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes, enlever les adventices avant leur floraison, sauf dérogation possible en cas d'attribution d'une mention (voir à l'intérieur du livret). Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

DRE :
48h
Détenteur homologation :
LIFE SCIENTIFIC LTD

Marque déposée :
LIFE
Rég

INSECTICIDES

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	BOMBYX, CHEIMATOBIE, CHENILLE ARPENTEUSE, CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, CÉROSTONE, LYDA, NOCTUELLES, ORGYES, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA ET/OU PANDEMIS), TORDEUSE DE LA PELURE (EULIA), TORDEUSE DE LA PELURE (PODANA), TORDEUSE ROUGE, TORDEUS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	FORFICULES	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ABRICOTIER	TRT PART.AER.	CERCOPIDES, CICADELLES, PSYLLE DU PRUNIER	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AIL	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	21 JOURS	50 M
AIL	TRT PART.AER.	TEIGNE DU POIREAU	0,075 L/HA	2	21 JOURS	50 M
AIRELLES	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AIRELLES	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU GROSEILLER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AIRELLES	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, PHALÈNE DU GROSEILLER, PYRALE DU GROSEILLER, TEIGNE DU GROSEILLER, TENTHREDE DU GROSEILLER, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	PUCERONS FARINEUX, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VERT DE L'AMANDIER	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	COUPE BOURGEON, PÉRITÉLES GRIS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
AMANDIER	TRT PART.AER.	ANTHONOME DE L'AMANDIER, CHARANÇONS DU FEUILLAGE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	TORDEUSE ORIENTALE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	BALANINS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	ANARSIA, CARPOCAPSE DES POMMES, CHEIMATOBIE, PYRALE, PYRALE DES CAROUBES ET DES DATTES	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, HYPONOMEUTE, LYDA, TENTHREDES, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	TEIGNE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	MINEUSE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AMANDIER	TRT PART.AER.	EURYTOMA AMYGDALI	0,11 L/HA	2	14 JOURS	50 M
ARTICHAUTS AUTORISÉ UNIQUEMENT SUR ARTICHAUT.	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	1	14 JOURS	50 M
ASPERGES	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	F	50 M
ASPERGES	TRT PART.AER.	CRIOCÈRE DE L'ASPERGE	0,075 L/HA	2	COUVERT PAR LES CONDITIONS D'APPLICATION ET/OU LE STADE DE CROISSANCE DE LA CULTURE.	50 M
ASPERGES	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	COUVERT PAR LES CONDITIONS D'APPLICATION ET/OU LE STADE DE CROISSANCE DE LA CULTURE.	50 M
AUBERGINES	TRT SOL	CLOPORTES, MYRIAPODES, NOCTUELLES TERRICOLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
AUBERGINES	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	3 JOURS	50 M
AUBERGINES	TRT PART.AER.	CICADELLES, PUNAISE	0,125 L/HA	2	3 JOURS	50 M
AUBERGINES	TRT PART.AER.	ALTISE	0,05 L/HA	2	3 JOURS	20 M
AUBERGINES	TRT PART.AER.	DORYPHORES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
AUBERGINES	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
AUTRES CUCURBITACÉES À PEAU NON COMESTIBLE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
AUTRES CUCURBITACÉES À PEAU NON COMESTIBLE	TRT PART.AER.	PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	3 JOURS	50 M
AVOINE D'HIVER SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE, MOUCHES MINEUSES	0,075 L/HA	1		50 M
AVOINE D'HIVER SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,075 L/HA	1		50 M
AVOINE D'HIVER SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	1		50 M
AVOINE D'HIVER	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	1		50 M
AVOINE DE PRINTEMPS SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE, MOUCHES MINEUSES	0,075 L/HA	1		50 M
AVOINE DE PRINTEMPS SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,075 L/HA	1		50 M
AVOINE DE PRINTEMPS SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	1		50 M
AVOINE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	1		50 M
AZEROLIER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
AZEROLIER	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU GROSEILLER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M
AZEROLIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, PHALÈNE DU GROSEILLER, PYRALE DU GROSEILLER, TEIGNE DU GROSEILLER, TENTHRÈDE DU GROSEILLER, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
BETTE UNIQUEMENT AUTORISÉ SUR BETTE	TRT PART.AER.	MOUCHES, PÉGOMYIE	0,063 L/HA	2	7 JOURS	20 M
BETTE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
BETTERAVE FOURRAGÈRE	TRT PART.AER.	PÉGOMYIE	0,063 L/HA	2	7 JOURS	20 M
BETTERAVE FOURRAGÈRE	TRT PART.AER.	ALTISE	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
BETTERAVE FOURRAGÈRE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, TEIGNE DE LA BETTERAVE	0,063 L/HA	2	7 JOURS	20 M
BETTERAVE FOURRAGÈRE	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
BETTERAVE INDUSTRIELLE	TRT PART.AER.	PÉGOMYIE	0,063 L/HA	2	7 JOURS	20 M
BETTERAVE INDUSTRIELLE	TRT PART.AER.	ALTISE	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
BETTERAVE INDUSTRIELLE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, TEIGNE DE LA BETTERAVE	0,063 L/HA	2	7 JOURS	20 M
BETTERAVE INDUSTRIELLE	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
BETTERAVE PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	LIXUS	0,075 L/HA	3	21 JOURS	50 M
BETTERAVE POTAGÈRE	TRT PART.AER.	ALTISE	0,05 L/HA	1	7 JOURS	20 M
BETTERAVE POTAGÈRE	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES, PÉGOMYIE	0,063 L/HA	1	7 JOURS	20 M
BETTERAVE POTAGÈRE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE	0,075 L/HA	1	7 JOURS	50 M
BETTERAVE POTAGÈRE	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	1	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
BLÉ DUR D'HIVER - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ DUR D'HIVER	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ DUR D'HIVER AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ DUR D'HIVER UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ DUR D'HIVER	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ DUR D'HIVER	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
BLÉ DUR D'HIVER AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ DUR DE PRINTEMPS - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ DUR DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ DUR DE PRINTEMPS AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ DUR DE PRINTEMPS UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ DUR DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
BLÉ DUR DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ DUR DE PRINTEMPS AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ TENDRE D'HIVER - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ TENDRE D'HIVER	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ TENDRE D'HIVER AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ TENDRE D'HIVER UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
BLÉ TENDRE D'HIVER	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ TENDRE D'HIVER	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ TENDRE D'HIVER AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ TENDRE DE PRINTEMPS - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ TENDRE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ TENDRE DE PRINTEMPS AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
BLÉ TENDRE DE PRINTEMPS UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ TENDRE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
BLÉ TENDRE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BLÉ TENDRE DE PRINTEMPS AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
BROCOLIS	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
BROCOLIS	TRT PART.AER.	TENTHREDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
BROCOLIS	TRT PART.AER.	PYRALE DES CRUCIFÈRES	0,2 L/HA	1	14 JOURS	50 M
BROCOLIS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES, PIÉRIDE DU CHOU, TEIGNE DES CRUCIFÈRES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
BROCOLIS	TRT PART.AER.	ALTISE, PETITE ALTISE, PETITE ALTISE DU CHOU	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
BROCOLIS	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
BULBES ORNEMENTAUX	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	21 JOURS	50 M
BULBES ORNEMENTAUX	TRT PART.AER.	TEIGNE DU POIREAU	0,075 L/HA	2	21 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
CAMELINE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES SILIQUES, MÉLIGÈTHE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
CAMELINE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES, CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
CAMELINE	TRT PART.AER.	GROSSE ALTISE, PETITE ALTISE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
CAMELINE	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
CAMELINE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, TEIGNE, TENTHRÈDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
CAROTTE	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
CASSISSIER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CASSISSIER	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU GROSEILLER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CASSISSIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, PHALÈNE DU GROSEILLER, PYRALE DU GROSEILLER, TEIGNE DU GROSEILLER, TENTHRÈDE DU GROSEILLER, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CÉLERI RAVE	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
CÉLERI RAVE - UNIQUEMENT SUR CÉLERI-RAVE.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,125 L/HA	1	14 JOURS	50 M
CÉLERI RAVE - UNIQUEMENT SUR CÉLERI-RAVE.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	1	14 JOURS	50 M
CÉLERI RAVE UNIQUEMENT SUR CÉLERI RAVE À LA DOSE MAXIMALE DE 0.125 L/HA, EN AU PLUS 4 APPLICATIONS ET UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 14 JOURS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	4	14 JOURS	50 M
CÉLERI RAVE UNIQUEMENT SUR CÉLERI RAVE À LA DOSE MAXIMALE DE 0.125 L/HA, EN AU PLUS 4 APPLICATIONS ET UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 14 JOURS.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,125 L/HA	4	14 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
CERFEUIL TUBÉREUX	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
CERISIER	TRT PART.AER.	MOUCHES DES CERISES	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CERISIER	TRT PART.AER.	PUCERONS NOIRS DU CERISIER	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CERISIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, TENTHREDE LIMACE, TORDEUSE VERTE DES BOURGEONS	0,011 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CERISIER	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE, HIBERNIE, TORDEUSE DES BUISSONS	0,011 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CERISIER	TRT PART.AER.	MINEUSE, MINEUSES SINUEUSES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	GROS PUCERONS BRUNS, PUCERON JAUNE DU NOISETIER, PUCERONS FARINEUX	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	COUPE BOURGEON, PÉRITÉLES GRIS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	ANTHONOME	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	CHARANÇONS DU FEUILLAGE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	BALANINS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	CARPOCAPSES, TORDEUSE PRÉCOCE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	PYRALE, PYRALE DES CAROUBES ET DES DATTES	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	MINEUSE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	ANARSIA, CHEIMATOBIE, HYPONOMEUTE, LYDA, TENTHREDES, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	EURYTOMA AMYGDALI	0,11 L/HA	2	14 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHÂTAIGNIER	TRT PART.AER.	TEIGNE, TEIGNE DU NOYER	0,075 L/HA	2	SAUF EURYTOMA AMYGDALI : 14 JOURS	50 M
CHICORÉE À CAFÉ	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	3	14 JOURS	50 M
CHICORÉE WITLOOF PRODUCTION DE RACINES	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	3	14 JOURS	50 M
CHICORÉE WITLOOF PRODUCTION DE RACINES	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE	0,125 L/HA	2	14 JOURS	50 M
CHICORÉE WITLOOF PRODUCTION DE RACINES	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	3	14 JOURS	50 M
CHOUX À INFLORESCENCE	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX À INFLORESCENCE	TRT PART.AER.	TENTHREDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
CHOUX À INFLORESCENCE	TRT PART.AER.	PYRALE DES CRUCIFÈRES	0,2 L/HA	1	14 JOURS	50 M
CHOUX À INFLORESCENCE	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES, PIÉRIE DU CHOU, TEIGNE DES CRUCIFÈRES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX À INFLORESCENCE	TRT PART.AER.	ALTISE, PETITE ALTISE, PETITE ALTISE DU CHOU	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
CHOUX À INFLORESCENCE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX DE BRUXELLES	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX DE BRUXELLES	TRT PART.AER.	TENTHREDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
CHOUX DE BRUXELLES	TRT PART.AER.	PYRALE DES CRUCIFÈRES	0,2 L/HA	1	14 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
CHOUX DE BRUXELLES	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES, PIÉRIE DU CHOU, TEIGNE DES CRUCIFÈRES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX DE BRUXELLES	TRT PART.AER.	ALTISE, PETITE ALTISE, PETITE ALTISE DU CHOU	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
CHOUX DE BRUXELLES	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX POMMÉS	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX POMMÉS	TRT PART.AER.	TENTHRÈDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
CHOUX POMMÉS	TRT PART.AER.	PYRALE DES CRUCIFÈRES	0,2 L/HA	1	14 JOURS	50 M
CHOUX POMMÉS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES, PIÉRIE DU CHOU, TEIGNE DES CRUCIFÈRES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX POMMÉS	TRT PART.AER.	ALTISE, PETITE ALTISE, PETITE ALTISE DU CHOU	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
CHOUX POMMÉS	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX-FLEURS	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX-FLEURS	TRT PART.AER.	TENTHRÈDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
CHOUX-FLEURS	TRT PART.AER.	PYRALE DES CRUCIFÈRES	0,2 L/HA	1	14 JOURS	50 M
CHOUX-FLEURS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES, PIÉRIE DU CHOU, TEIGNE DES CRUCIFÈRES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CHOUX-FLEURS	TRT PART.AER.	ALTISE, PETITE ALTISE, PETITE ALTISE DU CHOU	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
CHOUX-FLEURS	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CIBOULE	TRT PART.AER.	TEIGNE, TEIGNE DU POIREAU	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CITRONNIER	TRT PART.AER.	PUCERONS DES AGRUMES	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
CITRONNIER	TRT PART.AER.	TEIGNE DES FLEURS DU CITRONNIER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
CITRONNIER	TRT PART.AER.	CICADELLE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
CLÉMENTINIER	TRT PART.AER.	PUCERONS DES AGRUMES	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
CLÉMENTINIER	TRT PART.AER.	TEIGNE DES FLEURS DU CITRONNIER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
CLÉMENTINIER	TRT PART.AER.	CICADELLE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES, CARPOCAPSES, VERS DES JEUNES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	MINEUSES DES FEUILLES, TEIGNE DES POMMES, VERS DE L'AUBÉPINE	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE, NOCTUELLE ORTHOSIA, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS, TORDEUSE ROUGE, TORDEUSE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	BISTON, BOMBYX, ECAILLE FILEUSE, HIBERNIE, HOPLOCAMPE, HYPONOMEUTE, LYDA, NOCTUELLES, ORGYES, PHALÈNE ANGULEUSE, PIÉRIDES DE L'AUBÉPINE, TEIGNE DES BOURGEONS, TEIGNE DES FEUILLES, TEIGNE DES FLEURS, TENTHRÈDE LIMACE, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA ET/OU PAN	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	CHARANÇON DU FEUILLAGE ET DES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	ANTHONOME	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	PUCERONS BRUNS, PUCERONS CENDRÉS MAUVES, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VERT MIGRANT, PUCERONS VERTS DU POIRIER, PUCERONS VERTS DU POMMIER	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	THRIPS	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	CERCOPIDES, CICADELLE BUBALE, CICADELLE VERTE, CICADELLES	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COGNASSIERS	TRT PART.AER.	PUNAISE, PUNAISE DES FRUITS ET DES BOURGEONS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
COLZA PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES SILIKES, MÉLIGÈTHE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
COLZA PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES, CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
COLZA PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	GROSSE ALTISE, PETITE ALTISE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
COLZA PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
COLZA PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, TEIGNE, TENTHRÈDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
COLZA	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES SILIKES, MÉLIGÈTHE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
COLZA	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES, CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
COLZA	TRT PART.AER.	GROSSE ALTISE, PETITE ALTISE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
COLZA	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
COLZA	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, TEIGNE, TENTHRÈDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
CONCOMBRES	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	3	3 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
CORNICHONS	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
COURGETTES	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
CROSNE	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
CRUCIFÈRES OLÉAGINEUSES	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES SILIQUES, MÉLIGÈTHE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
CRUCIFÈRES OLÉAGINEUSES	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES, CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
CRUCIFÈRES OLÉAGINEUSES	TRT PART.AER.	GROSSE ALTISE, PETITE ALTISE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
CRUCIFÈRES OLÉAGINEUSES	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
CRUCIFÈRES OLÉAGINEUSES	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, TEIGNE, TENTHRÈDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
CULTURES POTAGÈRES PORTE-GRAINE DÉVELOPPÉES	TRT PART.AER.	CASSIDES, CHARANÇON, HARPALUS, LIXUS, MÉLIGÈTHE	0,0625 L/HA	3	21 JOURS	20 M
CULTURES POTAGÈRES PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES, PYRALE, TEIGNE, TENTHRÈDES, TORDEUSE	0,0625 L/HA	3	21 JOURS	20 M
CULTURES POTAGÈRES PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	ALTISE, BARIS, SITONES	0,0625 L/HA	3	21 JOURS	20 M
CULTURES POTAGÈRES PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	BRUCHE, CHARANÇON DES SILIQUES, CÉCIDOMYIE, MINEUSE, MOUCHE DES CAPITULES	0,0625 L/HA	3	21 JOURS	20 M
CULTURES POTAGÈRES PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	CICADELLES, PSYLLE, PUCERONS, PUNAISE	0,0625 L/HA	3	21 JOURS	20 M
CYNORRHODON	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
CYNORRHODON	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU GROSEILLER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
CYNORRHODON	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, PHALÈNE DU GROSEILLER, PYRALE DU GROSEILLER, TEIGNE DU GROSEILLER, TENTHREDE DU GROSEILLER, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ECHALOTES	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	21 JOURS	50 M
ECHALOTES	TRT PART.AER.	TEIGNE DU POIREAU	0,075 L/HA	2	21 JOURS	50 M
EPEAUTRE - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
EPEAUTRE	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
EPEAUTRE AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
EPEAUTRE UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
EPEAUTRE	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
EPEAUTRE	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
EPEAUTRE AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
EPINARDS	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
FENOUIL UNIQUEMENT AUTORISÉ SUR FENOUIL.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	7 JOURS	50 M
FENOUIL UNIQUEMENT AUTORISÉ SUR FENOUIL.	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
FÉVEROLE	TRT PART.AER.	BRUCHE	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
FÉVEROLE	TRT PART.AER.	SITONES	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
FÉVEROLE	TRT PART.AER.	THRIPS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
FÉVEROLE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
FÉVEROLE	TRT PART.AER.	TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
FÉVEROLE	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
FÉVEROLE PRÉFÉRER UNE APPLICATION PRÉVENTIVE JUSTE AVANT FLORAISON.	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE, CÉCIDOMYIE DU POIS	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
FÈVES SÈCHES	TRT PART.AER.	TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
FÈVES SÈCHES	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
FÈVES SÈCHES	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DES FLEURS DE LENTILLE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
FINES HERBES NON AUTORISÉ SUR ÉPICES (SAUF GRAINES). 0,05 À 0,125 L/HA. POUR LE DÉTAIL DES DOSES PAR RAVAGEUR CONSULTER LA LISTE ITEIPMAI.	TRT PART.AER.	RAVAGEURS	0,125 L/HA	2	7 JOURS	50 M
FRAISIER	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
FRAISIER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	3 JOURS	50 M
FRAISIER	TRT PART.AER.	CICADELLES, PSYLLE, PUNAISE	0,125 L/HA	2	3 JOURS	50 M
FRAISIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
FRAMBOISIER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
FRAMBOISIER	TRT PART.AER.	ANTHONOME, COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES, VERS DES FRAMBOISES, VERS DES FRUITS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
FRAMBOISIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
FRAMBOISIER	TRT PART.AER.	PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
FRAMBOISIER	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU FRAMBOISIER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M
GRAMINÉES PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	21 JOURS	50 M
GROSEILLER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
GROSEILLER	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU GROSEILLER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
GROSEILLER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, PHALÈNE DU GROSEILLER, PYRALE DU GROSEILLER, TEIGNE DU GROSEILLER, TENTHREDE DU GROSEILLER, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
HARICOTS FRAIS ÉCOSSÉS	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
HARICOTS NON ÉCOSSÉS	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
HARICOTS SECS	TRT PART.AER.	TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
HARICOTS SECS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
HARICOTS SECS	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DES FLEURS DE LENTILLE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
INFUSIONS NON AUTORISÉ SUR ÉPICES (SAUF GRAINES). 0,05 À 0,125 L/HA. POUR LE DÉTAIL DES DOSES PAR RAVAGEUR CONSULTER LA LISTE ITEIPMAI.	TRT PART.AER.	RAVAGEURS	0,125 L/HA	2	7 JOURS	50 M
LAITUE PLEIN CHAMP	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	14 JOURS	50 M
LAITUE PLEIN CHAMP INTERVALLE ENTRE LES APPLICATIONS DE 14 JOURS MINIMUM.	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES PORTE-GRAINE CIBLES AUTORISÉES : SITONES (SITONA LINEATUS, SITONA HUMERALIS, SITONA SPP) ET RAVAGEURS DES INFLORESCENCES (APION DU TRÉFLE, BRUCHIDIUS, BRUCHOPHAGUS)	TRT PART.AER.	RAVAGEURS DES INFLORESCENCES, SITONES	0,0625 L/HA	3	21 JOURS	20 M
LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	TORDEUSE	0,0625 L/HA	3	21 JOURS	20 M
LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	APION PISI, NÉGRIL, PHYTONOME	0,075 L/HA	3	21 JOURS	50 M
LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	RAVAGEURS DES INFLORESCENCES (TYCHIUS DE LA LUZERNE)	0,175 L/HA	3	21 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES PORTE- GRAINE	TRT PART.AER.	APION DU TRÉFLE, BRUCHIDIUS, BRUCHOPHAGUS	0,0625 L/HA	3	21 JOURS	20 M
LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES	TRT PART.AER.	APION DU TRÉFLE, NÉGRIL, PHYTONOME, SITONE DU TRÉFLE ET DE LA LUZERNE	0,063 L/HA	1	7 JOURS	50 M
LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES	TRT PART.AER.	PUNAISE	0,075 L/HA	1	7 JOURS	50 M
LENTILLES FRAICHES	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES, TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	3 JOURS	20 M
LENTILLES FRAICHES	TRT PART.AER.	COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES, SITONES	0,063 L/HA	2	3 JOURS	20 M
LENTILLES FRAICHES	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	2	3 JOURS	20 M
LENTILLES FRAICHES	TRT PART.AER.	PUCERONS, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VERTS	0,063 L/HA	2	3 JOURS	20 M
LENTILLES FRAICHES	TRT PART.AER.	THRIPS	0,063 L/HA	2	3 JOURS	20 M
LENTILLES	TRT PART.AER.	TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
LENTILLES	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
LENTILLES	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DES FLEURS DE LENTILLE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
LIMETTES	TRT PART.AER.	PUCERONS DES AGRUMES	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
LIMETTES	TRT PART.AER.	TEIGNE DES FLEURS DU CITRONNIER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
LIMETTES	TRT PART.AER.	CICADELLE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
LIN OLÉAGINEUX	TRT PART.AER.	THRIPS DU LIN	0,075 L/HA	2	35 JOURS	50 M
LIN OLÉAGINEUX	TRT PART.AER.	ALTISE DU LIN	0,075 L/HA	2	35 JOURS	50 M
LIN TEXTILE	TRT PART.AER.	THRIPS DU LIN	0,075 L/HA	2	35 JOURS	50 M
LIN TEXTILE	TRT PART.AER.	ALTISE DU LIN	0,075 L/HA	2	35 JOURS	50 M
LOTIER	TRT PART.AER.	APION DU TRÉFLE, NÉGRIL, PHYTONOME, SITONE DU TRÉFLE ET DE LA LUZERNE	0,063 L/HA	1	7 JOURS	50 M
LOTIER	TRT PART.AER.	PUNAISE	0,075 L/HA	1	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
LUPIN	TRT PART.AER.	BRUCHE	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
LUPIN	TRT PART.AER.	SITONES	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
LUPIN	TRT PART.AER.	THRIPS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
LUPIN	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
LUPIN	TRT PART.AER.	TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
LUPIN	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
LUPIN PRÉFÉRER UNE APPLICATION PRÉVENTIVE JUSTE AVANT FLORAISON.	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE, CÉCIDOMYIE DU POIS	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
LUZERNE	TRT PART.AER.	APION DU TRÈFLE, NÉGRIL, PHYTONOME, SITONE DU TRÈFLE ET DE LA LUZERNE	0,063 L/HA	1	7 JOURS	50 M
LUZERNE	TRT PART.AER.	PUNAISE	0,075 L/HA	1	7 JOURS	50 M
MAÏS DOUX	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MAÏS DOUX	TRT PART.AER.	PYRALE	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MAÏS DOUX	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MAÏS DOUX	TRT PART.AER.	SÉSAMIE	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MAÏS DOUX	TRT PART.AER.	ALTISE, PETITE ALTISE	0,05 L/HA	2	7 JOURS	20 M
MAÏS	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES, VERS GRIS - NOCTUELLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
MAÏS	TRT PART.AER.	PYRALE, PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MAÏS	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, SÉSAMIE	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MAÏS	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MAÏS	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MANDARINIER	TRT PART.AER.	PUCERONS DES AGRUMES	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
MANDARINIER	TRT PART.AER.	TEIGNE DES FLEURS DU CITRONNIER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
MANDARINIER	TRT PART.AER.	CICADELLE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
MELONS	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
MELONS	TRT PART.AER.	PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	3 JOURS	50 M
MILLET	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES, VERS GRIS - NOCTUELLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
MILLET	TRT PART.AER.	PYRALE, PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MILLET	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, SÉSAMIE	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MILLET	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MILLET	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MISCANTHUS	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES, VERS GRIS - NOCTUELLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
MISCANTHUS	TRT PART.AER.	PYRALE, PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MISCANTHUS	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, SÉSAMIE	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MISCANTHUS	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MISCANTHUS	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MOHA	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES, VERS GRIS - NOCTUELLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
MOHA	TRT PART.AER.	PYRALE, PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MOHA	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, SÉSAMIE	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MOHA	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MOHA	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MOUTARDE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES SILIQUES, MÉLIGÈTHE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
MOUTARDE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES, CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
MOUTARDE	TRT PART.AER.	GROSSE ALTISE, PETITE ALTISE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
MOUTARDE	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
MOUTARDE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, TEIGNE, TENTHREDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
MÛRIER DES HAIES	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MÛRIER DES HAIES	TRT PART.AER.	ANTHONOME, COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES, VERS DES FRAMBOISES, VERS DES FRUITS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MÛRIER DES HAIES	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MÛRIER DES HAIES	TRT PART.AER.	PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MÛRIER DES HAIES	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU FRAMBOISIER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MÛRIER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MÛRIER	TRT PART.AER.	ANTHONOME, COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES, VERS DES FRAMBOISES, VERS DES FRUITS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MÛRIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MÛRIER	TRT PART.AER.	PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MÛRIER	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU FRAMBOISIER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MYRTILLIER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
MYRTILLIER	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU GROSEILLER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
MYRTILLIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, PHALÈNE DU GROSEILLER, PYRALE DU GROSEILLER, TEIGNE DU GROSEILLER, TENTHREDE DU GROSEILLER, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES, CARPOCAPSES, VERS DES JEUNES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	MINEUSES DES FEUILLES, TEIGNE DES POMMES, VERS DE L'AUBÉPINE	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE, NOCTUELLE ORTHOSIA, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS, TORDEUSE ROUGE, TORDEUSE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	BISTON, BOMBYX, ECAILLE FILEUSE, HIBERNIE, HOPLOCAMPE, HYPONOMEUTE, LYDA, NOCTUELLES, ORGYES, PHALÈNE ANGULEUSE, PIÉRIDES DE L'AUBÉPINE, TEIGNE DES BOURGEONS, TEIGNE DES FEUILLES, TEIGNE DES FLEURS, TENTHREDE LIMACE, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA ET/OU PAN	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	CHARANÇON DU FEUILLAGE ET DES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	ANTHONOME	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
NASHI	TRT PART.AER.	PUCERONS BRUNS, PUCERONS CENDRÉS MAUVES, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VERT MIGRANT, PUCERONS VERTS DU POIRIER, PUCERONS VERTS DU POMMIER	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	THRIPS	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	CERCOPIDES, CICADELLE BUBALE, CICADELLE VERTE, CICADELLES	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NASHI	TRT PART.AER.	PUNAISE, PUNAISE DES FRUITS ET DES BOURGEONS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NAVETS	TRT PART.AER.	ALTISE	0,05 L/HA	4	7 JOURS	20 M
NAVETS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
NAVETS	TRT PART.AER.	TENTHRÈDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	4	7 JOURS	20 M
NAVETTE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES SILIKES, MÉLIGÈTHE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
NAVETTE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DES TIGES, CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
NAVETTE	TRT PART.AER.	GROSSE ALTISE, PETITE ALTISE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
NAVETTE	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
NAVETTE	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, TEIGNE, TENTHRÈDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	DROSOPHILE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	CARPOCAPSES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	ANARSIA, PETITE MINEUSE, TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NECTARINIER PRÉFÉRER UNE APPLICATION PRÉVENTIVE JUSTE AVANT FLORAISON.	TRT PART.AER.	THRIPS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
NECTARINIER	TRT PART.AER.	PUCERONS, PUCERONS BRUNS, PUCERONS FARINEUX, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VARIANS, PUCERONS VERT DE L'AMANDIER, PUCERONS VERT DU PÊCHER	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	PUNAISE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SCOLYTES ET XYLÉBORES, SÉSIE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	CHARANÇONS DU FEUILLAGE, COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES, HANNETONS ADULTES, PHYLLOBES, PÉRITÉLE, RHYNCHITE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	BOMBYX, CHEIMATOBIE, CHENILLE ARPEUTEUSE, CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, CÉROSTONE, LYDA, NOCTUELLES, ORGYES, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA ET/OU PANDEMIS), TORDEUSE DE LA PELURE (EULIA), TORDEUSE DE LA PELURE (PODANA), TORDEUSE ROUGE, TORDEUS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	FORFICULES	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NECTARINIER	TRT PART.AER.	CERCOPIDES, CICADELLES, PSYLLE DU PRUNIER	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES, CARPOCAPSES, VERS DES JEUNES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	MINEUSES DES FEUILLES, TEIGNE DES POMMES, VERS DE L'AUBÉPINE	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
NÉFLIER	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE, NOCTUELLE ORTHOSIA, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS, TORDEUSE ROUGE, TORDEUSE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	BISTON, BOMBYX, ECAILLE FILEUSE, HIBERNIE, HOPLOCAMPE, HYPONOMEUTE, LYDA, NOCTUELLES, ORGYES, PHALÈNE ANGULEUSE, PIÉRIDES DE L'AUBÉPINE, TEIGNE DES BOURGEONS, TEIGNE DES FEUILLES, TEIGNE DES FLEURS, TENTHREDE LIMACE, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA ET/OU PAN	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	CHARANÇON DU FEUILLAGE ET DES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	ANTHONOME	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	PUCERONS BRUNS, PUCERONS CENDRÉS MAUVES, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VERT MIGRANT, PUCERONS VERTS DU POIRIER, PUCERONS VERTS DU POMMIER	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	THRIPS	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	CERCOPIDES, CICADELLE BUBALE, CICADELLE VERTE, CICADELLES	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NÉFLIER	TRT PART.AER.	PUNAISE, PUNAISE DES FRUITS ET DES BOURGEONS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	GROS PUCERONS, PUCERON JAUNE DU NOISETIER, PUCERONS FARINEUX, PUCERONS VERTS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	ANTHONOME	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
NOISETIER	TRT PART.AER.	CHARANÇONS DU FEUILLAGE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	BALANINS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	PUNAISE, TIGRES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE, PYRALE DES CAROUBES ET DES DATTES	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	ANARSIA, CHENILLE DÉFOLIATRICE, HYPONOMEUTE, LYDA, PYRALE, TENTHREDES, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	MINEUSE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	TEIGNE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOISETIER	TRT PART.AER.	EURYTOMA AMYGDALI	0,11 L/HA	2	14 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	GROS PUCERONS, PETIT PUCERON DU NOYER, PUCERONS FARINEUX	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	ANTHONOME	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	CHARANÇONS DU FEUILLAGE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	BALANINS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	CARPOCAPSES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
NOYER	TRT PART.AER.	ANARSIA, CHENILLE DÉFOLIATRICE, HYPONOMEUTE, LYDA, PYRALE, TENTHREDES, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	PYRALE, PYRALE DES CAROUBES ET DES DATTES	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	MINEUSE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	EURYTOMA AMYGDALI	0,11 L/HA	2	14 JOURS	50 M
NOYER	TRT PART.AER.	TEIGNE, TEIGNE DU NOYER	0,075 L/HA	2	SAUF EURYTOMA AMYGDALI : 14 JOURS	50 M
OIGNON DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	TEIGNE, TEIGNE DU POIREAU	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
OIGNONS	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	21 JOURS	50 M
OIGNONS	TRT PART.AER.	TEIGNE DU POIREAU	0,075 L/HA	2	21 JOURS	50 M
OLIVIER	TRT PART.AER.	MOUCHES DE L'OLIVE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
OLIVIER	TRT PART.AER.	PYRALE DU JASMIN, TEIGNE DE L'OLIVIER	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
OLIVIER	TRT PLANT.	OTIORHYNQUE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
OMBELLIFÈRES PORTE-GRAINE	TRT PART.AER.	FORFICULES	0,0625 L/HA	3	21 JOURS	20 M
ORANGER	TRT PART.AER.	PUCERONS DES AGRUMES	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
ORANGER	TRT PART.AER.	TEIGNE DES FLEURS DU CITRONNIER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
ORANGER	TRT PART.AER.	CICADELLE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
ORGE D'HIVER - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
ORGE D'HIVER	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
ORGE D'HIVER AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
ORGE D'HIVER UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
ORGE D'HIVER	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
ORGE D'HIVER	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
ORGE D'HIVER AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
ORGE DE PRINTEMPS - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDU EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
ORGE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
ORGE DE PRINTEMPS AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
ORGE DE PRINTEMPS UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDU EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
ORGE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
ORGE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
ORGE DE PRINTEMPS AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
PAMPLEMOUSSIER	TRT PART.AER.	PUCERONS DES AGRUMES	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
PAMPLEMOUSSIER	TRT PART.AER.	TEIGNE DES FLEURS DU CITRONNIER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
PAMPLEMOUSSIER	TRT PART.AER.	CICADELLE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
PANAIS	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
PANIC	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES, VERS GRIS - NOCTUELLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
PANIC	TRT PART.AER.	PYRALE, PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PANIC	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, SÉSAMIE	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PANIC	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PANIC	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PASTÈQUE PLEIN CHAMP	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
PASTÈQUE PLEIN CHAMP	TRT PART.AER.	PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	3 JOURS	50 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	DROSOPHILE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	CARPOCAPSES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	ANARSIA, PETITE MINEUSE, TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PÊCHER PRÉFÉRER UNE APPLICATION PRÉVENTIVE JUSTE AVANT FLORAISON.	TRT PART.AER.	THRIPS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
PÊCHER	TRT PART.AER.	PUCERONS, PUCERONS BRUNS, PUCERONS FARINEUX, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VARIANS, PUCERONS VERT DE L'AMANDIER, PUCERONS VERT DU PÊCHER	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	PUNAISE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SCOLYTES ET XYLÉBORES, SÉSIE	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	CHARANÇONS DU FEUILLAGE, COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES, HANNETONS ADULTES, PHYLLOBES, PÉRITÉLE, RHYNCHITE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	BOMBYX, CHEIMATOBIE, CHENILLE ARPEUTEUSE, CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, CÉROSTONE, LYDA, NOCTUELLES, ORGYES, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA ET/OU PANDEMIS), TORDEUSE DE LA PELURE (EULIA), TORDEUSE DE LA PELURE (PODANA), TORDEUSE ROUGE, TORDEUS	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	FORFICULES	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PÊCHER	TRT PART.AER.	CERCOPIDES, CICADELLES, PSYLLE DU PRUNIER	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PERSIL À GROSSE RACINE	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
PIMENTS	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
PIMENTS	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	3 JOURS	50 M
PIMENTS	TRT PART.AER.	PYRALE	0,2 L/HA	2	3 JOURS	50 M
PIMENTS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
PISSENLIT	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
POIREAUX	TRT PART.AER.	TEIGNE, TEIGNE DU POIREAU	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES, CARPOCAPSES, VERS DES JEUNES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	MINEUSES DES FEUILLES, TEIGNE DES POMMES, VERS DE L'AUBÉPINE	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE, NOCTUELLE ORTHOSIA, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS, TORDEUSE ROUGE, TORDEUSE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	BISTON, BOMBYX, ECAILLE FILEUSE, HIBERNIE, HOPLOCAMPE, HYPONOMEUTE, LYDA, NOCTUELLES, ORGYES, PHALÈNE ANGULEUSE, PIÉRIDES DE L'AUBÉPINE, TEIGNE DES BOURGEONS, TEIGNE DES FEUILLES, TEIGNE DES FLEURS, TENTHRÈDE LIMACE, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA ET/OU PAN	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	CHARANÇON DU FEUILLAGE ET DES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	ANTHONOME	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	PUCERONS BRUNS, PUCERONS CENDRÉS MAUVES, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VERT MIGRANT, PUCERONS VERTS DU POIRIER, PUCERONS VERTS DU POMMIER	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	THRIPS	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
POIRIER	TRT PART.AER.	CERCOPIDES, CICADELLE BUBALE, CICADELLE VERTE, CICADELLES	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIRIER	TRT PART.AER.	PUNAISE, PUNAISE DES FRUITS ET DES BOURGEONS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POIS CHICHE	TRT PART.AER.	TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS CHICHE	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
POIS CHICHE	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
POIS CHICHE	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	20 M
POIS CHICHE	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DES FLEURS DE LENTILLE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
POIS ÉCOSSÉS FRAIS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES, TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	3 JOURS	20 M
POIS ÉCOSSÉS FRAIS	TRT PART.AER.	COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES, SITONES	0,063 L/HA	2	3 JOURS	20 M
POIS ÉCOSSÉS FRAIS	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	2	3 JOURS	20 M
POIS ÉCOSSÉS FRAIS	TRT PART.AER.	PUCERONS, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VERTS	0,063 L/HA	2	3 JOURS	20 M
POIS ÉCOSSÉS FRAIS	TRT PART.AER.	THRIPS	0,063 L/HA	2	3 JOURS	20 M
POIS FOURRAGER	TRT PART.AER.	BRUCHE	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS FOURRAGER	TRT PART.AER.	THRIPS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS FOURRAGER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
POIS FOURRAGER	TRT PART.AER.	TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS FOURRAGER	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS FOURRAGER PRÉFÉRER UNE APPLICATION PRÉVENTIVE JUSTE AVANT FLORAISON.	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE, CÉCIDOMYIE DU POIS	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
POIS MANGE-TOUT	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
POIS NON ÉCOSSÉS	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
POIS PROTEAGINEUX	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
POIS PROTEAGINEUX	TRT PART.AER.	COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGES	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS PROTEAGINEUX	TRT PART.AER.	BRUCHE	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS PROTEAGINEUX	TRT PART.AER.	SITONES	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS PROTEAGINEUX	TRT PART.AER.	THRIPS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS PROTEAGINEUX	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
POIS PROTEAGINEUX	TRT PART.AER.	TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS PROTEAGINEUX	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS PROTEAGINEUX PRÉFÉRER UNE APPLICATION PRÉVENTIVE JUSTE AVANT FLORAISON.	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE, CÉCIDOMYIE DU POIS	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
POIS	TRT PART.AER.	TORDEUSE DU POIS	0,063 L/HA	2	14 JOURS	20 M
POIS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
POIS	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE DES FLEURS DE LENTILLE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
POIVRONS	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
POIVRONS	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	3 JOURS	50 M
POIVRONS	TRT PART.AER.	PYRALE	0,2 L/HA	2	3 JOURS	50 M
POIVRONS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
POMMES DE TERRE	TRT PART.AER.	DORYPHORES	0,075 L/HA	3	14 JOURS	50 M
POMMES DE TERRE	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	3	14 JOURS	50 M
POMMES DE TERRE	TRT PART.AER.	TEIGNE	0,075 L/HA	3	14 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES, CARPOCAPSES, VERS DES JEUNES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
POMMETTE	TRT PART.AER.	TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	MINEUSES DES FEUILLES, TEIGNE DES POMMES, VERS DE L'AUBÉPINE	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE, NOCTUELLE ORTHOSIA, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS, TORDEUSE ROUGE, TORDEUSE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	BISTON, BOMBYX, ECAILLE FILEUSE, HIBERNIE, HOPLOCAMPE, HYPONOMEUTE, LYDA, NOCTUELLES, ORGYES, PHALÈNE ANGULEUSE, PIÉRIDES DE L'AUBÉPINE, TEIGNE DES BOURGEONS, TEIGNE DES FEUILLES, TEIGNE DES FLEURS, TENTHRÈDE LIMACE, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA ET/OU PAN	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	CHARANÇON DU FEUILLAGE ET DES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	ANTHONOME	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	PUCERONS BRUNS, PUCERONS CENDRÉS MAUVES, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VERT MIGRANT, PUCERONS VERTS DU POIRIER, PUCERONS VERTS DU POMMIER	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	THRIPS	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	CERCOPIDES, CICADELLE BUBALE, CICADELLE VERTE, CICADELLES	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMETTE	TRT PART.AER.	PUNAISE, PUNAISE DES FRUITS ET DES BOURGEONS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES, CARPOCAPSES, VERS DES JEUNES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
POMMIER	TRT PART.AER.	TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	MINEUSES DES FEUILLES, TEIGNE DES POMMES, VERS DE L'AUBÉPINE	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE, NOCTUELLE ORTHOSIA, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS, TORDEUSE ROUGE, TORDEUSE VERTE	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	BISTON, BOMBYX, ECAILLE FILEUSE, HIBERNIE, HOPLOCAMPE, HYPONOMEUTE, LYDA, NOCTUELLES, ORGYES, PHALÈNE ANGULEUSE, PIÉRIDES DE L'AUBÉPINE, TEIGNE DES BOURGEONS, TEIGNE DES FEUILLES, TEIGNE DES FLEURS, TENTHRÈDE LIMACE, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA ET/OU PAN	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	CHARANÇON DU FEUILLAGE ET DES FRUITS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	ANTHONOME	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	PUCERONS BRUNS, PUCERONS CENDRÉS MAUVES, PUCERONS NOIRS, PUCERONS VERT MIGRANT, PUCERONS VERTS DU POIRIER, PUCERONS VERTS DU POMMIER	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	THRIPS	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	CERCOPIDES, CICADELLE BUBALE, CICADELLE VERTE, CICADELLES	0,11 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POMMIER	TRT PART.AER.	PUNAISE, PUNAISE DES FRUITS ET DES BOURGEONS	0,075 L/HA	3	7 JOURS	50 M
POTIRON	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
POTIRON	TRT PART.AER.	PYRALE DU MAÏS	0,2 L/HA	2	3 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
POURPIER	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PPAMC NON ALIMENTAIRES NON AUTORISÉ SUR ÉPICES (SAUF GRAINES). 0,05 À 0,125 L/HA. POUR LE DÉTAIL DES DOSES PAR RAVAGEUR CONSULTER LA LISTE ITEIPMAI.	TRT PART.AER.	RAVAGEURS	0,125 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PRUNIER	TRT PART.AER.	CARPOCAPSE DES PRUNES	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PRUNIER	TRT PART.AER.	RHYNCHITE BACCHUS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PRUNIER	TRT PART.AER.	CHEIMATOBIE, CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, HOPLOCAMPE, HYPONOMEUTE, TORDEUSE DE LA PELURE (CAPUA), TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER	0,11 L/HA	2	7 JOURS	50 M
PRUNIER	TRT PART.AER.	PUCERONS, PUCERONS BRUNS, PUCERONS FARINEUX, PUCERONS VERTS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
RADIS	TRT PART.AER.	ALTISE	0,05 L/HA	4	7 JOURS	20 M
RADIS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
RADIS	TRT PART.AER.	TENTHRÈDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	4	7 JOURS	20 M
RAIFORT	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
RICIN	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	35 JOURS	50 M
RICIN	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES	0,05 L/HA	3	35 JOURS	20 M
ROQUETTE PLEIN CHAMP	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	7 JOURS	50 M
ROQUETTE PLEIN CHAMP	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,75 L/HA	2	7 JOURS	50 M
RUTABAGAS	TRT PART.AER.	ALTISE	0,05 L/HA	4	7 JOURS	20 M
RUTABAGAS	TRT PART.AER.	NOCTUELLES DÉFOLIATRICES	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
RUTABAGAS	TRT PART.AER.	TENTHREDE DE LA RAVE	0,05 L/HA	4	7 JOURS	20 M
SAINFOIN	TRT PART.AER.	PUNAISE	0,075 L/HA	1	7 JOURS	50 M
SALSIFIS	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
SEIGLE D'HIVER - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
SEIGLE D'HIVER	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
SEIGLE D'HIVER AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
SEIGLE D'HIVER UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
SEIGLE D'HIVER	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
SEIGLE D'HIVER	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
SEIGLE D'HIVER AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
SEIGLE DE PRINTEMPS - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
SEIGLE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
SEIGLE DE PRINTEMPS AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
SEIGLE DE PRINTEMPS UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
SEIGLE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
SEIGLE DE PRINTEMPS	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
SEIGLE DE PRINTEMPS AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
SOJA	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	14 JOURS	50 M
SOJA	TRT PART.AER.	PUNAISE, PUNAISE VERTE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
SORGHO	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
SORGHO	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
SORGHO	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, PYRALE, SÉSAMIE	0,15 L/HA	2	14 JOURS	50 M
SUREAU	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
SUREAU	TRT PART.AER.	INSECTES XYLOPHAGES, SÉSIE DU GROSEILLER	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
SUREAU	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, CHENILLE PHYTOPHAGE, PHALÈNE DU GROSEILLER, PYRALE DU GROSEILLER, TEIGNE DU GROSEILLER, TENTHRÈDE DU GROSEILLER, TORDEUSE DES BUISSONS ET DES BOURGEONS	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
TABAC	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	35 JOURS	50 M
TABAC	TRT PART.AER.	CHENILLE DÉFOLIATRICE, NOCTUELLES	0,075 L/HA	2	35 JOURS	50 M
TABAC	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,125 L/HA	2	35 JOURS	50 M
TOMATES	TRT SOL	CLOPORTES, MYRIAPODES, NOCTUELLES TERRICOLES	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
TOMATES	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,125 L/HA	2	3 JOURS	50 M
TOMATES	TRT PART.AER.	CICADELLES, PUNAISE	0,125 L/HA	2	3 JOURS	50 M
TOMATES	TRT PART.AER.	ALTISE	0,05 L/HA	2	3 JOURS	20 M
TOMATES	TRT PART.AER.	DORYPHORES	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
TOMATES	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	3 JOURS	50 M
TOPINAMBOURS	TRT PART.AER.	CHENILLE PHYTOPHAGE	0,075 L/HA	2	14 JOURS	50 M
TRÉFLE	TRT PART.AER.	APION DU TRÉFLE, NÉGRIL, PHYTONOME, SITONE DU TRÉFLE ET DE LA LUZERNE	0,063 L/HA	1	7 JOURS	50 M
TRÉFLE	TRT PART.AER.	PUNAISE	0,075 L/HA	1	7 JOURS	50 M

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
TRITICALE - UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LA CECIDOMYIE ET À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE). LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE : UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LA CECIDOMYIE ET 20 M CONTRE LA MOUCHE MINEUSE (AGROMYZIDE).	TRT PART.AER.	CÉCIDOMYIE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
TRITICALE	TRT PART.AER.	MOUCHES MINEUSES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
TRITICALE AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	TORDEUSE DES CÉRÉALES	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
TRITICALE UNIQUEMENT SUR BLÉ, ORGE, SEIGLE. - SUR BLÉ, ORGE ET SEIGLE À LA DOSE DE 0.063 L/HA CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS ET À LA DOSE DE 0.075 L/HA CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE. LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 28 JOURS. - SUR AVOINE: UNIQUEMENT JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0.075 L/HA EN UNE APPLICATION. - ZNT : 50 M CONTRE LE PUCERON DU FEUILLAGE ET 20 M CONTRE LE PUCERON DES ÉPIS.	TRT PART.AER.	PUCERONS	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
TRITICALE	TRT PART.AER.	PUCERONS SUR ÉPIS	0,063 L/HA	3	28 JOURS	20 M
TRITICALE	TRT PART.AER.	PUCERONS DU FEUILLAGE	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
TRITICALE AUTORISÉ SUR AVOINE, BLÉ, ORGE ET SEIGLE. SUR AVOINE AVEC LES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES SUIVANTES : JUSQU'AU STADE BBCH 12 À LA DOSE DE 0,075 L/HA EN UNE APPLICATION.	TRT PART.AER.	CICADELLES	0,075 L/HA	3	28 JOURS	50 M
VESCE	TRT PART.AER.	APION DU TRÉFLE, NÉGRIL, PHYTONOME, SITONE DU TRÉFLE ET DE LA LUZERNE	0,063 L/HA	1	7 JOURS	50 M
VESCE	TRT PART.AER.	PUNAISE	0,075 L/HA	1	7 JOURS	50 M
VIGNE	TRT SOL	NOCTUELLES TERRICOLES, VESPÈRE	0,075 L/HA	2	28 JOURS	50 M
VIGNE	TRT PART.AER.	ACARIENS (E. CARPINI), ACARIENS (T. MACDANIELI), ACARIENS (T. URTICAE)	0,2 L/HA	2	7 JOURS	50 M
VIGNE	TRT PART.AER.	EULIA, TORDEUSE, TORDEUSES (COCHYLIS ET/OU EUEDEMIS)	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M
VIGNE	TRT PART.AER.	COUPE BOURGEON	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
VIGNE	TRT PART.AER.	ALTISE, CIGARIER	0,15 L/HA	2	7 JOURS	50 M
VIGNE	TRT PART.AER.	CHENILLE BOURRUE, CHENILLE DÉFOLIATRICE, EAILLE FILEUSE, PYRALE	0,075 L/HA	2	7 JOURS	50 M
VIGNE LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PRÉPARATION, COMPTE TENU DES BONNES PRATIQUES AGRICOLLES CRITIQUES PROPOSÉES, PERMETTENT DE RESPECTER LA LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS EN RECOMMANDANT UN DÉLAI AVANT RÉCOLTE DE 7 JOURS.	TRT PART.AER.	CICADELLE METCALFA, CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE, CICADELLE DES GRILLURES	0,125 L/HA	2	7 JOURS	50 M
VIGNE	TRT PART.AER.	DROSOPHILE	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M
VIGNE	TRT PART.AER.	THRIPS	0,175 L/HA	2	7 JOURS	50 M

Performances / conditions d'emploi

Performance

LAMBDASTAR contient de la lambda-cyhalothrine appartenant à la famille des pyréthrinoïdes de

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

synthèse (groupe IRAC 3A). Il agit par contact et ingestion sur de nombreux ravageurs. Il est homologué sur plus de 55 cultures avec plus de 300 usages.

Précautions d'emploi

Les cultures affectées par la sécheresse ou ayant souffert d'une phytotoxicité due à un herbicide ou à un stress quelconque ne doivent pas être traitées. Le feuillage doit être sec. Ne pas traiter pendant le gel. L'efficacité de LAMBDASTAR n'est pas affectée par la chaleur estivale.

MENTION ABEILLE :

- F : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir.
- PE : Emploi autorisé durant la période de production d'exsudats et en période de floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage (5 à 7,5 g sa/ha selon l'usage), application le soir. La mention retenue pour la production d'exsudats est étendue à la période de floraison lorsque les attaques de pucerons ou de cicadelles se produisent pendant la période de floraison des cultures florales.

Note : Les applications sur pêcher (thrips), céréales (cécidomyie), pois protéagineux de printemps et d'hiver (cécidomyie du pois) sont positionnées au moment ou autour de la période de floraison de la culture. Pour ces usages, préférer une application préventive juste avant la floraison. Les applications sur céréales (pucerons des épis) sont positionnées durant la période de production de miellat. Pour cet usage, préférer une application préventive avant production de miellat.

PREVENTION DE LA RESISTANCE :

Des souches d'insectes résistants aux pyréthrinoïdes peuvent être localement observées (mélégèthes, pucerons ...). Lorsque l'une de ces souches est présente, LAMBDASTAR ne pourra assurer un résultat satisfaisant. Il faudra alors utiliser un autre insecticide appartenant à une famille chimique différente. La répétition des applications conduira à une aggravation de la situation.

STOCKAGE :

Stocker dans un endroit sec, frais, à l'abri de la lumière et du gel. Ne pas stocker la préparation à plus de 40 °C. Conserver le produit dans son emballage d'origine.

PROTECTION DE L'UTILISATEUR :

Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/ chargement et de traitement.

Recommandations

LAMBDASTAR doit être mélangé directement dans l'eau du pulvérisateur. Veuillez bien secouer le bidon avant l'emploi. Définissez le volume de bouillie nécessaire au traitement puis remplissez le pulvérisateur à moitié de cette quantité. Versez la quantité voulue de LAMBDASTAR dans la cuve puis terminez le remplissage en eau. Maintenir l'agitation pendant toute la durée du traitement.

Pour l'application, utiliser un pulvérisateur en bon état avec les buses adéquates. Utiliser un volume d'eau suffisant (> 150 l/ha) afin d'assurer une bonne couverture des organes à protéger.

Immédiatement après usage, bien nettoyer le pulvérisateur et tous les accessoires de pulvérisation avec de l'eau propre et des agents de nettoyage homologués.

Pour les cultures sous contrat, veuillez vous assurer de l'autorisation de LAMBDASTAR dans le cahier des charges..

Pour les cultures sous contrat, veuillez vous assurer de l'autorisation de LAMBDASTAR dans le cahier des charges.

UTILISATION EN MAÏS :

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques d'augmentation de la population de pucerons qui pourrait résulter d'un traitement avec un insecticide pyréthrinoïde pour lutter contre la pyrale du maïs. Un traitement aphicide complémentaire pourrait être nécessaire avec d'autres insecticides autorisés pour lutter contre les pucerons afin de protéger les abeilles qui viennent butiner dans les maïs.

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.